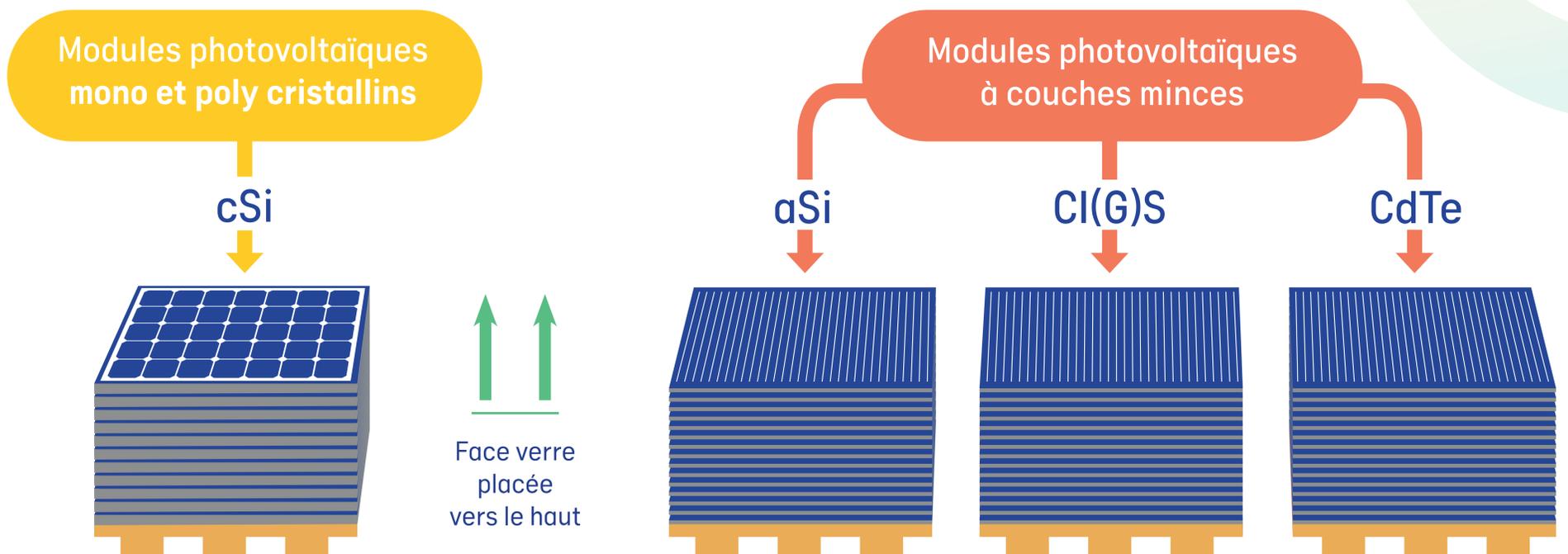


# CONDITIONS DE REPRISE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES USAGÉS

Placez les panneaux dans les conteneurs Soren dédiés ou sur palette en prenant soin de les **séparer par technologie**.



Les panneaux photovoltaïques doivent être **propres, complets** et **stockés à l'abri de l'eau**.

**Tout mélange avec d'autres déchets est proscrit** et entraînera un refus d'enlèvement.

**ATTENTION !** Les panneaux photovoltaïques sont des dispositifs lourds et encombrants pouvant se casser ou continuer à produire de l'énergie même après leur mise au rebut.

**CONDITIONNEMENT :** les panneaux sont repris sur des palettes, qui doivent être filmées, cerclées, avec une palette dont la taille doit être au moins égale à celle du panneau.

## NE SONT PAS REPRIS ...

- ⊗ Petits équipements alimentés par l'énergie solaire
- ⊗ Panneaux solaires thermiques

## ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



## DANGER



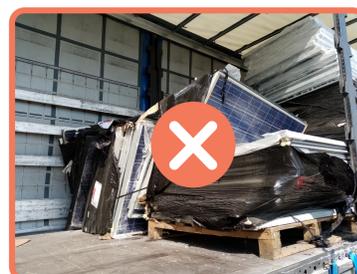
Risque électrique



Bris de verre



Chute



SCANNEZ-MOI



Une question concernant la reprise de vos panneaux photovoltaïques usagés ?  
[operations@soren.eco](mailto:operations@soren.eco)

Modalités de reprise, adresses et horaires de nos points d'apport volontaire sur [soren.eco](http://soren.eco)

Soren est l'éco-organisme sans but lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.

**soren**  
rayonnons, régénérons, recyclons